

de l'époque eut instauré l'impôt de guerre sur le revenu, le parti libéral s'est opposé, non pas à l'impôt sur le revenu, mais à la façon dont le Gouvernement appliquait la loi en question, et a signalé à la population canadienne qu'il ferait partie de tout régime fiscal qu'un gouvernement libéral pourrait adopter par la suite.

L'attitude de l'opposition à l'égard des impôts indirects, je le répète, n'a pas laissé de m'étonner. Cependant, il m'a suffi de lire attentivement le texte de la modification projetée, pour y voir plus clair. Somme toute, l'amendement que présente l'opposition se contente de dire que le Gouvernement formé par le parti libéral aurait dû réduire davantage les impôts indirects. Il fallait s'attendre à une telle critique. Mais si le parti conservateur veut ainsi laisser entendre aux Canadiens qu'en le portant au pouvoir ils s'assureraient des dégrèvements au chapitre des impôts indirects, je rappellerai aux honorables députés et à la population les antécédents de ce groupement politique à cet égard. Chaque fois qu'il a présenté un budget par le passé, le parti conservateur n'a cessé d'accroître les impôts indirects et les droits de douane en particulier. Remontons au dernier régime conservateur. À la session spéciale de 1930 et à la session régulière de 1931, quand il a présenté son premier budget, il a relevé les droits de douane à un palier qu'ils n'avaient jamais atteint au pays, même sous l'ancienne politique nationale. Après avoir porté les droits de douane à un sommet sans précédent, il a augmenté une autre forme d'impôt indirect, la taxe de vente, de 1 p. 100 à 6 p. 100 à l'occasion de deux budgets. Pour ce qui est de la taxe d'accise, les trois premiers budgets présentés par le parti conservateur au cours de cette période lui ont fait subir un accroissement.

Pour faire croire à nos gens qu'il allégera les impôts indirects s'il vient à prendre les rênes, le parti conservateur devra se prononcer de façon plus catégorique. Il ne saurait se contenter d'affirmer que le parti libéral aurait dû accorder des dégrèvements plus considérables.

Nous savons, d'autre part, que le parti libéral a perdu le pouvoir en 1911, sur la question, comme s'en souviennent la plupart des honorables députés, de la réciprocité et de la réduction générale des droits de douane. Il ne l'a repris qu'à la fin de la première guerre. Les circonstances étaient alors des plus difficiles, mais le nouveau régime a constamment abaissé les tarifs douaniers, la taxe de vente et d'autres taxes d'accise, si bien qu'à la fin de son mandat, les droits de douane et ces taxes se trouvaient au plus bas niveau des annales canadiennes. J'ajouterai même que nous de-

vons de prime abord à un gouvernement conservateur toutes les taxes indirectes que nous acquittons actuellement au Canada. Les régimes libéraux qui ont alterné au pouvoir avec les régimes conservateurs les ont maintenues en partie du moins, il est vrai, mais il ne leur est arrivé qu'une fois de les augmenter. C'est à ce cas que faisait allusion tantôt l'honorable député de Peel (M. Graydon) lorsqu'il a dit que j'oubliais un détail. En effet, j'oubliais que le présent Gouvernement, dans son budget de 1936, dut hausser la taxe de vente devant l'énorme dette dont le régime précédent avait chargé les épaules du contribuable. Le gouvernement avait l'intention de réduire cette taxe, comme toutes les autres. Mais nous venons de traverser une guerre de six années et durant cette période les frais administratifs ont considérablement augmenté. Ainsi, il ne nous a pas encore paru possible d'apporter quelque réduction à cette taxe particulière.

Toutefois, en dépit de la guerre qui battait son plein; en dépit du fait qu'avant la guerre les tarifs douaniers avaient été fortement réduits par le Gouvernement actuel, nous sommes allés encore plus loin et nous avons aboli complètement les droits de douane sur les instruments aratoires qui entrent au pays, accomplissant ainsi une promesse faite à la population canadienne par le parti libéral et maintes fois répétée au cours d'une période prolongée. J'affirme donc que si la population canadienne désire un gouvernement disposé à réduire les impôts indirects, si elle se fonde sur l'expérience, elle se fiera au parti libéral qui, chaque fois qu'il est arrivé au pouvoir, s'est appliqué à remplir l'engagement qu'il a pris dans ce sens envers le peuple canadien.

Revenant maintenant au sous-amendement, je signalerai qu'il constitue simplement une addition apportée par le chef de la C.C.F. (M. Coldwell). Il ne s'en est pas pris à l'amendement de l'opposition officielle. Il n'a pas prétendu qu'il y a lieu d'en retrancher quoi que ce soit. Il a simplement ajouté le sien. Il y dit qu'on doit s'opposer au budget pour deux motifs et il appelle l'attention de la Chambre sur deux points à l'égard desquels, à son avis, le ministre des Finances (M. Abbott) mérite condamnation. Le sous-amendement blâme le ministre de ce que ses propositions:

- d) n'ont pas relevé les paliers d'abattement à la base de l'impôt sur le revenu; et
- e) n'ont nullement pourvu à cette partie de la population, soit plus de la moitié des Canadiens, qui doit subsister à même un revenu inférieur au niveau actuel d'abattement à la base.

Le débat qui a suivi la proposition de ces deux amendements nous a jetés dans l'éton-